



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°25-18

L'an deux mille vingt cinq à 10h30

Le 26 février, à Charleville

Date de convocation	19 février 2025
Nombre de délégués :	
● Titulaires	53 Titulaires
● Suppléants	53 Suppléants
● Présents	28 Présents
● Votes par procuration	0 votes par procuration

Étaient présents :

M Emmanuel BAUDART
M. Farid BESSADI
M. Philippe CLAUDE
M Jean Pierre CORVISIER
M Dominique COLLIN
Mme Danièle COMBE
M. Jean Marie CREVISY
M Bruno CUNY
Mme Ines DE MONTGON
M Mickael DUFLOX
M Bernard DEKENS
M Kévin GENGOUX
M Eric GILLARDIN
M Jean Louis GUERRA

Mme Dominique HUMBERT
M Jean Claude JACQUEMARD
M Jean Yves JONET
M Michel LALLEMAND
M André LIEBEAUX
M Christian MAGISSON
M Pascal MAUROY
M Michel NORMAND
M Sébastien PAULET
M Yannick ROSSATO
M. Jean SIMONIN
M Géry TRONÇON
M Claude VALDENNAIRE
Mme Valérie WOITIER

Objet de la délibération :

DELEGATION DE COMPETENCE GEMAPI – PROJET PGMA – AVENANT DE PROLONGATION

Résultat du vote
Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°25-18

Objet de la délibération :

DELEGATION DE COMPETENCE GEMAPI – PROJET PGMA – AVENANT DE PROLONGATION

Le Programme Globalisé Meuse Aval (dit PGMA) est inscrit dans le cadre du PAPI Meuse 2. L'objectif de cette étude préalable est d'avoir une bonne connaissance des enjeux hydrauliques et environnementaux sur le bassin de la Meuse aval et ce, afin d'établir un programme d'actions de lutte contre les inondations et de restauration écologique des cours d'eau.

Quatre EPCI ont délégué l'alinéa 1 de la compétence GEMAPI à l'EPAMA pour la réalisation de cette étude :

- La Communauté d'agglomération Ardenne Métropole
- La Communauté de communes des Crêtes Préardennaises
- La Communauté de communes Vallées et Plateau d'Ardenne
- La Communauté de communes Ardenne Rives de Meuse

Par délibération n° 23/03 du 9 mars 2023, le comité syndical avait décidé de prolonger la convention PGMA jusqu'au 31/12/2024.

Cette dernière prolongation d'une année n'a pas permis de réaliser les objectifs initiaux de l'article 6 :

Missions déléguées	Objectifs/échéances
Mission 1 Etudes préalables et de faisabilité	2020 - 2024 : Réalisation des études, élaboration du programme, du budget et des financements du Projet Globalisé Meuse Aval (PGMA) dans l'objectif de protéger la Meuse aval des inondations et d'améliorer/pérenniser la qualité des milieux : - Synthèse des actions à réaliser provenant des études existantes : 2020-2021 - Etude PGMA : - o Première consultation de recrutement de prestataire (infructueuse) : 2^{ème} trim. 2021 - o 2^{ème} consultation : 3^{ème} trimestre 2021 - o Démarrage de la prestation par le groupement Fluvial.IS - Surface Libre - Scetco : janvier 2022 ▪ Analyse bibliographique : janvier 2022 ▪ Collecte d'informations : 1^{er} trimestre 2022 ▪ Investigations de terrain : 2022 ▪ Elaboration de l'état des lieux et modélisation hydraulique : 2^{ème} semestre 2022 - 1^{er} semestre 2023 - o Elaboration des propositions de solutions et analyse économique des aménagements : 2^{ème} semestre 2023 - Proposition d'un ou de plusieurs plans d'action à une échelle adaptée (à l'échelle du BV ou à l'échelle des EPCI) : début 2024 - Etude PGMA - partie spécifique sur la Vence : - o Analyse et mise à jour de l'étude EGIS : 2022 - o Définition des aménagements à étudier par la suite (maîtrise d'œuvre) : 1^{er} semestre 2023

Le maître d'œuvre ayant dû renouveler une partie de ses collaborateurs, les missions ont pris du retard. Pour mener à son terme les missions d'étude du projet PGMA, il est proposé de modifier par avenant n° 5 la durée de cette convention décembre 2026 soit une prolongation de deux années.

*Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après avis du Bureau Syndical,
Le Comité Syndical :*

- *AUTORISE le Président à signer l'avenant n° 5 de prolongation de la convention de délégation du projet du PGMA.*
- *AUTORISE le Président à signer tous les actes afférents à ce dossier.*

Le Président de l'EPAMA

Bernard DEKENS

